

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° DN69

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères,  
Mme Chapelier, M. Maire, M. Barbier, M. Berville, M. Bonnell, M. Bouyx, M. Cabaré,  
Mme Clapot, M. Descrozaille, M. Di Pompeo, M. Dirx, Mme Gayte, Mme Genetet, Mme Givernet,  
M. Girardin, M. Julien-Laferrière, M. Kokouendo, Mme Krimi, Mme Lakrafi, Mme Le Meur,  
Mme Le Peih, Mme Leguille-Balloy, Mme Lenne, Mme Jacqueline Maquet, M. Masségli,  
M. Mbaye, M. Mendes, Mme Michel, M. Nadot, Mme O, M. Portarrieu, M. Renson, M. Son-  
Forget, Mme Sylla, Mme Rauch, M. Tan, Mme Tanguy, Mme Thomas et M. Ferrand

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

A la dernière phrase de l'alinéa 369

I) Remplacer le mot:

« également »

Par les mots

« , d'une part, » ;

II) compléter cette phrase par les mots :

« , et d'autre part, sur un renforcement des capacités de financement européennes et internationales en soutien des secteurs de défense des pays africains, pour leur permettre d'assurer eux-mêmes leur propre sécurité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Aujourd'hui les instruments de financement européens et internationaux en matière de défense dans les pays en crise sont insuffisants. Dans certaines régions africaines confrontées à la menace terroriste, notamment dans la bande sahélo-saharienne, cette question des dépenses de défense et de sécurité est particulièrement prégnante.

Quatre opérations de paix africaines ont été déployées ces dernières années grâce aux soutiens financiers internationaux (AMISOM, MINUSMA, MUNUSCA et FMM) complétées en 2017 par la force conjointe régionale dans le cadre du G5 Sahel.

Ces cinq opérations ont bénéficié de soutiens financiers significatifs de l'Union Européenne, à l'image de son engagement à un premier financement de 50 millions d'euros pour la force conjointe du G5 Sahel. Toutefois, la contribution européenne la plus importante concerne l'AMISOM (Somalie) qui a bénéficié de 80% des crédits de la Facilité africaine de Paix (FAP), ce qui a limité le financement des autres opérations africaines. Il s'est également avéré que la gestion de ces financements par leurs bénéficiaires africains a rencontré d'importantes difficultés.

Il est donc primordial d'appeler à un renforcement et à un rééquilibrage des capacités de financement européennes et internationales à destination des zones prioritaires.